



Présentation

Le Rassemblement International des Sportifs

en collaboration avec **Festovalies –Bigorre et Lourdes VTT**, organise dans le cadre de ses manifestations, un événement « Trail sur le Chemin d'Henri IV » au sein duquel est proposée une épreuve de course nature, empruntant principalement les sentiers, les chemins forestiers et les chemins de randonnées avec des passages goudronnés répartie comme suit : de la ligne de départ stade Philippe Tissié à Pau jusqu'au château de Franqueville, la traversée du village de Saint Vincent, et, du PN de Vizens à l'arrivée au château de Lourdes.

Les paysages rencontrés sont variés et les nombreux points hauts offrent de vastes panoramas sur la chaîne des Pyrénées, le piémont et les plaines du Béarn et de la Bigorre.

Cette épreuve est ouverte aux coureurs, marcheurs, marcheurs nordiques, randonneurs et sportifs handicapés (avec leur accompagnateurs), VTTistes, Run & Bike et Cavaliers.

Les coureurs, VTTistes, Run & Bike partiront de Pau pour rejoindre le château de Lourdes : 39 km.

Les cavaliers partiront du château de Franqueville pour rejoindre le lac de Lourdes (36 km)

Quant aux marcheurs, marcheurs nordiques, randonneurs et sportifs handicapés (avec leur accompagnateurs) le départ sera donné du village de Saint Vincent : 14 km.

Cette épreuve se déroule à allure libre mais en un temps limité pour les randonneurs, VTTistes et Cavaliers.

Elle peut se faire soit de façon individuelle, soit en binôme (Run & Bike).





Peuvent participer toutes personnes, hommes ou femmes, licenciées ou non nées avant 1992 pour le trail complet et avant 1996 pour les marcheurs.

Charte




La participation au Trail Sur le Chemin d'Henri IV entraîne l'acceptation sans réserve de sa charte. Des règles conçues pour tous et appliquées à l'identique par tous. Pas de dotations en argent, mais le même lot pour tous les coureurs qui terminent.

CHARTE DU TRAIL SUR LE CHEMIN D'HENRI IV



Concernant le respect des personnes :

-  Respect de soi et des autres en ne s'autorisant aucune forme de triche
-  Respect des bénévoles qui participent aussi pour le plaisir
-  Respect de la population locale qui accueille la course
-  Respect de l'organisation et de ses partenaires

Concernant le respect de l'environnement :

-  Ne pas jeter des détritrus
-  Respect du milieu naturel, de la faune et la flore
-  Tout concurrent ne respectant pas les règles minimales de propreté de la nature pourra être éliminé.

Concernant le partage et la solidarité :


-  Venir prioritairement en aide à toute personne en danger ou en difficulté
-  Soutenir une association caritative

Règlement

Concernant tous les participants au Trail sur le Chemin d'Henri IV

DEPARTS : 9h00 suivant les catégories du château de Pau (stade Philippe Tissié)
9h30 de Saint Vincent

ARRIVEE : 12h30 Lourdes arrivée prévue pour les premiers Place du champ
Commun

- 🏃 Course Trail de 39Km, du château de Pau au Château de Lourdes : « Sur le Chemin d'Henri IV » et de 14 km du village de Saint Vincent.
- 🏃 Obligatoire : réserve d'eau, barres énergétiques, couverture de survie, sifflet.
- 🏃 Quatre ravitaillements en liquide sur le parcours sont assurés.
- 🏃 L'assistance personnelle n'est pas autorisée sur la course.
- 🏃 Tout abandon, tout problème ou accident devront être signalés au poste de contrôle ou à tout signaleur avec la remise du dossard.
- 🏃 Les concurrents se doivent secours et entraide.
- 🏃 Fléchage du parcours + des signaleurs, + rubalises, + balisage administratif : 
- 🏃 **Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits aux organisateurs.**
- 🏃 Ils s'engagent à ne pas exercer de poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.

DROIT D'IMAGE :

Par son engagement, tout coureur autorise le RIS et FESTOVALIES en BIGORRE, ainsi que ses ayants droit, tels que les partenaires et médias, à utiliser, exploiter, reproduire, en totalité ou partie, les images fixes ou audio-visuelles, sur lesquelles vous pourriez apparaître, prises à l'occasion de votre participation au Trail sur le Chemin d'Henri IV, sur tous supports, y compris documents promotionnels et/ou publicitaires, et ce pour une durée de 10 ans.

DROIT INFORMATIQUE ET LIBERTE :

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

ASSURANCE :

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs pour la durée de l'épreuve pour couvrir sa propre responsabilité civile, celle de ses préposés et celles des participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé.

L'organisateur invite les participants qui ne sont pas titulaires d'une licence FFA ou d'une licence FFTRI, à contracter une assurance individuelle accident couvrant les risques encourus durant la manifestation.

Vérifiez impérativement que dans votre assurance, vous bénéficiez d'une garantie corporelle et d'une assistance de rapatriement en cas d'accident sur le parcours.

Le choix de l'évacuation dépend exclusivement de l'organisation, qui privilégiera systématiquement la sécurité des coureurs.

Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.




SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Des postes de secours sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC course.

Une équipe médicale sera présente toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours.




Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes officiels sont en particulier habilités :

-  à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
-  à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger
-  à faire hospitaliser à leur convenance les coureurs dont l'état de santé le nécessitera

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

-  en se présentant à un poste de secours
-  en appelant le PC course
-  en demandant à un autre coureur de prévenir les secours.



Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

N'oubliez pas que des aléas, liés à l'environnement ou à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

LUTTE ANTI-DOPAGE :

L'organisation attire l'attention des participants sur le respect des règles d'intégrité sportive et d'éthique sportive, tout particulièrement relative à la lutte contre le dopage.

POUR ETRE VALIDE TOUTE INSCRIPTION DEVRA ETRE ACCOMPAGNEE SOIT :

-  De la photocopie d'une licence sportive à la FFA, à la FF'Triathlon ou à une Fédération affinitaire en cours de validité.
-  D'un certificat médical, de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou autres épreuves sportives, datant de moins d'un an le jour de l'épreuve.

Le dossier doit être fourni complet à l'organisation au plus tard le 7 septembre 2012.












Les coureurs ne présentant pas la photocopie de la licence ou le certificat médical, ne pourront pas prendre le départ et ne seront pas remboursés.

Les inscriptions seront closes dès que le nombre maximal de 249 inscrits sera atteint.

PARTICIPATIONS :

	Engagement	Nuit des Sportifs * Repas + animations
Coureurs	25 €	10 €
VTT	25 €	10 €
Run & Bike (binôme) 2 x 25	50 €	2x10 20 €
Cavaliers	25 €	10 €
Marcheurs	15 €	10 €
Marcheurs nordiques	15 €	10 €
Randonneurs	15 €	10 €

LES DROITS D'ENGAGEMENT COMPRENNENT :

-  Pochette d'accueil
-  Dossard
-  Ravitaillements
-  Assurances
-  Sécurité
-  Assistance médicale
-  Lots individuels
-  Casse-croûte à l'arrivée
-  Classement individuel
-  Trophées remis aux meilleurs athlètes de chaque catégorie d'âge (Espoir, Vétéran...)
-  Navettes **Ne pas oublier de s'inscrire pour les navettes.**

La remise des prix a lieu à l'arrivée. Aucune prime financière n'est distribuée. La présence des coureurs récompensés est obligatoire.
En cas d'absence, les prix sont acquis par l'organisation.

ANNULATION/ SUSPENSION TEMPORAIRE

Avant le départ des courses :

En cas de « force majeure » (conditions météorologiques empêchant la pratique de l'épreuve, catastrophe naturelle ou événements politiques majeurs forçant l'organisateur à annuler l'événement), 50% des droits d'inscription réellement encaissés seront remboursés. Toute décision sera prise par l'organisation.

Ce remboursement, sera effectué par virement bancaire à partir du 1er octobre 2012. Pour pouvoir bénéficier de ce remboursement, vous devrez impérativement nous fournir un RIB dans les trois mois suivants la course.

Ne seront pas remboursés : les dons.

Pendant la course :

Les organisateurs se réservent le droit de



- modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis;
- d'interrompre momentanément la course voire de l'annuler en cas de mauvaises conditions météorologiques.

En cas d'interruption momentanée de la course, le chrono sera arrêté, les coureurs seront stoppés à tous les ravitaillements et devront attendre les instructions du directeur de course (via les signaleurs) avant de reprendre la course. Ils auront l'obligation de les respecter.

En cas d'annulation, après le départ de la course, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué et ce, quelque soit la distance déjà parcourue.

Annulation d'inscription :

Le coureur peut demander une annulation de son inscription du fait d'un des événements suivants :

-  d'accident, maladie grave ou décès du coureur lui-même
-  de maladie grave nécessitant une hospitalisation ou le décès du conjoint, des ascendants ainsi que les descendants.

Les coureurs pourront dans ces cas là demander le remboursement complet de leur inscription.

Les annulations d'inscription sont recevables que par e-mail ou courrier.

Toute demande d'annulation ne pourra être prise en compte que si elle est accompagnée d'un certificat médical, ou par un certificat délivré par l'autorité compétente, adressée à RIS BP 90119 65100 LOURDES.

REMISE DES DOSSARDS :

Ils seront remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo, le samedi entre 7h00 et 8h30 à Pau au stade Philippe Tissié. Les dossards doivent être portés sur la poitrine ou le ventre et doivent être entièrement visibles tout au long du parcours, sous peine de disqualification. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe.

Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux navettes, bus, aires de ravitaillement, aux infirmeries, salles de repos, douches...

Un cadeau est remis à chaque coureur lors de la remise de son dossard.

NOTA : un tirage au sort des dossards donnera lieu à diverses récompenses à l'arrivée

BRIEFING :

Samedi 8 septembre 2012 à **8h30 stade Philippe Tissié** pour les VTTiste, coureurs et Run & Bike : briefing et consignes de dernières minutes sur la course.

Pour les cavaliers même heure mais au Château de Franqueville.

Samedi 8 septembre 2012 à **9h00 à Saint Vincent** pour les marcheurs, marcheurs nordiques, randonneurs et handicapés avec accompagnateurs (joëlettes et autres) : briefing et consignes dernières minutes sur la course.

***La présence pour la remise des dossards ainsi que le briefing est obligatoire.
Le dossard d'un coureur ne pourra pas être remis à une tierce personnes.***

SERVICES NAVETTES :

Des navettes en bus seront organisées au départ de la ville de Lourdes, pour se rendre sur les sites de départ.

L'heure de départ est prévue à 7H00 du matin de Lourdes, depuis les parkings réservés pour le trail, afin de rejoindre Pau ou Saint Vincent.





A l'arrivée du trail à Lourdes, une navette amènera les concurrents à leurs parkings situés à côté des vestiaires et des douches.

ABANDON ET RAPATRIEMENT :

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur le point de contrôle, il devra impérativement remettre leur dossard à l'organisation.

Le coureur doit revenir par ses propres moyens.

DISQUALIFICATION :

-  Absence de dossard
-  Non respect du milieu naturel et de l'environnement traversé
-  Jet de détritrus (autorisé uniquement dans les zones de ravitaillement)
-  Non respect du fléchage

CONDITIONS GENERALES :

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes les modifications nécessaires au bon déroulement de l'épreuve.

Il est conseillé aux concurrents de consulter le site internet **www.rassemblement-international-des-sportifs.fr** afin d'avoir les informations mises à jour du trail sur le Chemin d'Henri IV.

CHAQUE COUREUR :

doit avoir pris connaissance du règlement et de la charte de la course et doit s'engager à les respecter;

doit comprendre et approuver les conditions de participation figurant dans le présent règlement;

déclare être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient le concerner et, en conséquence, décharge l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de sa part.

Tous les participants ne respectant pas l'un des points de ce règlement pourront être disqualifiés.

L'Organisation se réserve le droit de modifier le règlement en cas de nécessité

***NUIT DES SPORTIFS** elle réunit tous les participants au Rassemblement International des Sportifs (sportifs, sponsors, partenaires) dans un moment festif emprunt de convivialité autour d'un repas animé par le groupe de Daniel Epi. Les concurrents du trail bénéficient d'un prix préférentiel de 10 € pour la participation réglée au moment de leurs inscriptions. Le tarif pour les accompagnants est de 20 € (prix coûtant).